

LA LITUANIE EST LE PREMIER DES VINGT-CINQ ETATS DE L'UNION EUROPEENNE A RATIFIER LA CONSTITUTION

Membre de l'Union européenne depuis tout juste six mois, la Lituanie est devenue le 11 novembre dernier, soit treize jours seulement après la signature du texte par les vingt-cinq chefs d'Etat et de gouvernement à Rome, le premier Etat de l'Union à ratifier la Constitution européenne. Elle a devancé ainsi l'Italie, pays fondateur, qui s'était pourtant fait un point d'honneur à être le premier pays membre à apposer son sceau sur ce texte signé à Rome. Le traité établissant une Constitution pour l'Europe est l'un des derniers textes sur lequel les membres du Seimas (Chambre unique du Parlement lituanien) ont été appelés à se prononcer. Le nouveau Parlement, issu des élections législatives qui se sont déroulées les 10 et 24 octobre dernier, doit entrer en fonction le 15 novembre. Le nouveau gouvernement, qui sera formé du Parti social-démocrate (LSDP), du Parti social libéral (SL) et du Parti du travail (DP) et très probablement dirigé par l'actuel Premier ministre, Algirdas Brazauskas (LSDP), sera nommé d'ici quelques semaines.

« Nous félicitons de tout cœur le Parlement lituanien qui a adopté, à une très forte majorité, le traité constitutionnel de l'Union européenne » a déclaré Reijo Kemppinen, porte-parole de la Commission européenne dirigée par Romano Prodi. *« La Lituanie a fait un pas audacieux et courageux »* a souligné le Président de la Convention pour l'avenir de l'Europe, Valéry Giscard d'Estaing.

La procédure

Le recours au référendum populaire est obligatoire en Lituanie dans le seul cas où les principes fondamentaux de l'Etat seraient remis en cause. Dix-huit mois après le référendum par lequel la République balte a validé son adhésion à l'Union européenne, c'est donc par la voie parlementaire que la Lituanie a décidé de ratifier la Constitution européenne.

La majorité simple était suffisante pour que le texte soit approuvé, sous réserve qu'au moins les deux cinquièmes des députés, soit cinquante-sept parlementaires, votent en sa faveur. La première lecture du texte a eu lieu le 5 novembre. Soixante-six parlementaires ont voté pour la ratification, quatre ont voté contre et un député s'est abstenu. Le second vote s'est déroulé le 11 novembre ; quatre-vingt quatre des cent quarante et un membres du Seimas se sont

prononcé en faveur de la Constitution européenne, quatre députés ont voté contre et trois se sont abstenus. Cinquante parlementaires n'étaient pas présents au moment du vote. A l'issue de ce second vote, le texte a été contresigné huit jours plus tard, soit le 19 novembre, par le Président de la République, Valdas Adamkus.

Le débat au sein de la classe politique

Si les partis politiques sont favorables à la Constitution européenne, les formations de l'opposition ont cependant condamné la rapidité avec laquelle le gouvernement a fait ratifier ce texte historique qui, selon eux, aurait mérité un débat à la mesure de son importance. En effet, même au sein du Seimas, le vote du texte n'a fait l'objet d'aucune véritable discussion. « *L'an passé, les Litvaniens ont fait par référendum le choix de devenir Européens. Aujourd'hui, vous devez entériner la décision du peuple* » a déclaré aux députés le ministre des Affaires étrangères, Antanas Valionis (SL) lors de son discours devant le Parlement.

Le président du parti d'opposition, l'Union libérale-Union du centre (LLC-LSC), Arturas Zuokas, a condamné la rapidité avec laquelle la Constitution a été ratifiée, estimant que cette hâte ne révélait aucun courage mais bien plutôt un manque de respect envers le peuple lituanien. « *Ce texte détermine l'avenir de notre pays et la vie future des Litvaniens ; par conséquent, j'estime que sa ratification ne doit pas être effectuée dans la précipitation* » a-t-il affirmé. « *Nous devons admettre que la Constitution est différente du traité de Nice qui était plus avantageux pour la Lituanie* » a déclaré Gintars Steponavicius, membre de l'Union libérale-Union du centre, qui a voté en faveur de l'adoption du texte. En revanche, Egidijus Klumbys, membre du Parti du progrès national, s'est prononcé contre la Constitution, qualifiant la ratification de « *funérailles de l'indépendance lituanienne* ». « *J'espère qu'en fin de compte un pays ne ratifiera pas la Constitution et montrera combien notre Parlement a été irraisonnable en forçant l'adoption du texte. L'Etat lituanien va cesser d'exister. La Constitution lituanienne va devenir un bout de papier inutile* » a-t-il souligné. Plusieurs des députés s'étant prononcés contre le texte ont exprimé leurs inquiétudes quant à la menace pesant sur l'indépendance du pays et leur peur d'une éventuelle perte de souveraineté. « *Nous avons toujours été Litvaniens et nous le resterons. Nous devenons maintenant devenir de vrais Européens* » a tenu à rassurer la députée de l'Alliance social-démocrate, Irena Siaulienė.

Les deux formations d'opposition, l'Union libérale-Union du centre (LLC-LSC) et le Parti des paysans-Parti de la Nouvelle démocratie (LVP-NDP), avaient également exprimé le souhait

que le traité soit ratifié par le nouveau Parlement issu des élections législatives d'octobre dernier. Mais le gouvernement, inquiet de l'accession au pouvoir du milliardaire d'origine russe, Viktor Ouspaskitch (Parti du travail) intervenant quelques mois après la destitution, le 6 avril dernier, de l'ancien Président de la République, Rolandas Paksas, accusé d'avoir divulgué des secrets d'Etat à l'homme d'affaires russe, Iouri Borisov, a finalement décidé d'avancer le vote initialement prévu au premier semestre 2005. Les élites politiques, économiques et culturelles lituaniennes craignent en effet le retour de l'influence dans les affaires intérieures du pays d'une Russie qui n'a toujours pas vraiment accepté la perte des trois Républiques baltes. De nombreuses personnalités ont ainsi mis en avant les liens étroits qu'entretient le leader du Parti du travail avec la société russe Gazprom, une entreprise d'Etat très proche du Kremlin. Craignant que le nouveau Parlement, qui compte trente-neuf députés du Parti du travail, ne retarde la signature du texte, le gouvernement a finalement préféré agir vite, quitte à être accusé de précipitation, et faire ratifier la Constitution européenne avant le début de la nouvelle législature.

Interrogé début novembre, le Président de la République, Valdas Adamkus, a tenu à préciser qu'il ne jugeait pas la tenue d'un référendum nécessaire pour adopter la Constitution européenne. *« Lors du référendum sur l'adhésion à l'Union européenne, une grande majorité des Lituaniens ont voté favorablement. Ce n'était pas juste la moitié des électeurs mais 90% d'entre eux (91,04% précisément), et cela ne s'est pas passé il y a cinq ou trois ans mais l'année dernière. Il n'y a donc aucune raison d'interroger de nouveau le peuple sur le même sujet. Le Parlement actuel comme le nouveau Parlement sont entièrement habilités à exprimer la volonté des Lituaniens qui est de ratifier la Constitution européenne »* a-t-il déclaré.

Corinne DELOY